

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/09/2017

Délibération n° D-2017-339

Divers sites - Marchés "Travaux neufs, grosses réparations et
entretien des bâtiments" - Approbation des avenants n°1 aux
lots 1 à 13 - 2017-2020

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens**Divers sites - Marchés "Travaux neufs, grosses réparations et entretien des bâtiments" - Approbation des avenants n°1 aux lots 1 à 13 - 2017-2020**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération D2016-72 du 7 mars 2016, relative à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale pour les "Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de bâtiments"

Vu les délibérations D2016-458 du 5 décembre 2016 et D2017-79 du 16 février 2017 relatives à l'attribution des accords-cadres à bons de commande pour les « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de bâtiments »

Afin de pouvoir réaliser l'entretien du patrimoine communal, la Ville de Niort et le CCAS utilisent, notamment des accords-cadres à bons de commande dans différents corps d'état.

Par délibération du 7 mars 2016, le Conseil municipal a approuvé la convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Niort et le CCAS ; la Ville de Niort étant coordinatrice du groupement pour les missions « passation » et « notification ».

Par délibérations en date des 5 décembre 2016 et 16 février 2017, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés des lots 1 à 13 comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire
1	Vidange curage	SARP SUD OUEST SNATI
2	Gros œuvre	TROUBAT SA
3	Menuiseries bois, cloisons sèches, charpente bois et faux plafonds	l'entreprise Menuiserie GIRARD
4	Menuiseries PVC	RIDORET MENUISERIE
5	Couverture - Zinguerie - Etanchéité	Groupement : SMAC et LLS COUVERTURE
6	Menuiserie alu - Menuiserie acier - Serrurerie - Clôture	EURL AUBRY
7	Plâtrerie - Carrelage	NAUDON PENOT SAS
8	Stores et rideaux	SAS STORES 2007 VOLETS
9	Revêtements sols souples	GUINOT SARL
10	Peinture - Revêtements muraux	Groupement : SARL REVERDY PHILIPPE et SARL REV'ATLANTIQUE PEINTURE

11	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation	SAS HERVE THERMIQUE
12	Electricité	SNC INEO ATLANTIQUE
13	Nettoyage	SARL TECHNI PROPLETE

L'accord cadre mixte a été passé pour une durée de deux ans renouvelable une fois, avec des montants maximum exprimés annuellement.

A ce jour, il convient de passer un avenant, pour chacun de ces lots, visant à :

- mettre en cohérence les maximum avec la durée des marchés initiaux, soit deux ans ;
- créer un prix nouveau par l'introduction d'un coefficient de vente (hors lot n°9).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 pour chacun des lots 1 à 13 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY